

RESUME COMMISSION PSYCHOLOGUES

du 13 janvier 2009

Nous avons repris au cours de cette commission la question de l'inclusion des patients par les médecins en posant l'éventualité d'une possibilité d'inclusion par le psychologue.

En effet l'inclusion effectuée selon le mode actuel par le médecin représente plusieurs avantages :

- le médecin gère la réalité, intervient dans la coordination des soins dans la réalité, est un professionnel de la santé « reconnu » par les institutions etc...

Cependant l'inclusion par le psychologue pourrait dans certains cas favoriser un abord psychologique du problème plutôt que médical.

D'autre part certains médecins se montrent « réticents » à inclure. L'inclusion par le psychologue pourrait dans certains cas favoriser et faciliter la démarche.

Le second volet de nos échanges a porté sur les aspects de l'évaluation.

- le médecin dispose d'un outil de travail (diagrammes d'évolution) qui constitue une base de discussion et d'échanges avec le patient

Il serait utile que les psychologues puissent à leur tour élaborer un outil similaire et spécifique au travail psychologique et permettant d'aider à évaluer une évolution psychologique

En conclusion

La commission se donne pour projet de repartir du questionnaire existant et d'envisager les modifications ou ajouts spécifiques au travail psychologique.

Prochaine réunion **LE 10 MARS à 20 HEURES à LUSSANT**

➔ dans les nouveaux locaux : 1 allée des tilleuls (derrière l'église)

Marc DESIGNE